

11-ÉCONOMIE GÉNÉRALE

La Nouvelle-Calédonie a enregistré ces dernières années un régime de croissance ralenti du **Produit Intérieur Brut (PIB)**, au rythme annuel moyen réel de 1,7 % entre 2012 et 2015 à comparer au rythme moyen de 3,6 % sur la période 2000 – 2011.

Cependant le maintien de l'économie en croissance, après des périodes particulièrement dynamiques, porte la valeur du PIB calédonien à un niveau qui avoisine les 1 000 milliards de F.CFP.

Composées du PIB et des importations, les ressources calédoniennes s'élèvent à 1 331 milliards de F.CFP en 2015. Ces ressources sont majoritairement destinées aux dépenses de consommation finale des ménages et des administrations (866 milliards de F.CFP).

La formation brute de capital fixe (les investissements) représente 294 milliards de F.CFP et les exportations de biens et de services 170 milliards de F.CFP. Ce montant d'investissements a plus que triplé entre 2000 et 2011 et se réduit progressivement depuis la fin de la construction des usines métallurgiques.

Parallèlement, le **PIB par habitant** a été multiplié par 1,6 entre 2000 et 2011 avec un taux d'accroissement annuel moyen de 4,6 %. La richesse par habitant se stabilise autour de 3,5 millions de F.CFP et atteint désormais le niveau d'un pays développé comparable à celui des pays de l'**OCDE**.

La diversification de l'économie calédonienne joue un rôle important quant à la contribution de chaque secteur sur l'activité économique du pays.

Tandis que les poids de l'activité minière et du secteur BTP diminuent, d'autres secteurs impactent plus sensiblement l'économie. C'est notamment le cas des secteurs tertiaires avec un secteur des services prédominant.

► **Produit Intérieur Brut (PIB)**. Agrégat comptable représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières :

- le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ;
- le PIB est égal à la somme des emplois intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations moins les importations ;
- le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

► **PIB réel**. Une mesure du PIB qui exclut les variations des prix. Il permet ainsi d'isoler l'évolution de l'activité (approche volume) de l'évolution des prix.

► **PIB par habitant**. Indicateur de richesse, il rapporte le PIB en valeur à la population moyenne sur l'année.

► **OCDE**. Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OECD, en anglais) qui regroupe les principaux pays développés (hors Asie) pour promouvoir la statistique et les politiques qui améliorent le bien-être économique et social.

SOURCES [1] ISEE. [2] INSEE [3] CPS [4] ISPF

VOIR AUSSI

www.isee.nc
www.ieom.fr

Les synthèses de CEROM, septembre 2016, www.cerom-outremer.fr

11.1 RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

Évolution du PIB et du PIB par habitant [1]

	2000	2005	2010	2011	2014 e	2015 e
Produit Intérieur Brut (milliards de F.CFP)	441,9	598,4	842,9	887,4	955	955,8
Taux de croissance nominal	8,2	5,8	13,2	5,3	4,7	0,1
Taux de croissance réel	2,5	3,6	6,9	4,4	1,3	1,4
PIB/Habitant (millions de F.CFP)	2,10	2,61	3,37	3,42	3,55	3,49
Taux de croissance nominal	6,1	4,0	11,2	1,5	5,9	-1,7

Unité : % sauf mention contraire

Ressources et emplois de biens et services à prix courants [1]

	2000	2005	2010	2011	2014 e	2015 e
Ressources	607 953	840 415	1 247 250	1 302 329	1 346 568	1 331 324
Produit intérieur brut	441 872	598 402	842 913	887 425	953 593	952 550
Importations	166 081	242 013	404 337	414 904	392 975	378 774
Emplois	607 953	840 415	1 247 250	1 302 329	1 346 568	1 331 324
Dépenses de consommation finale des ménages	287 487	380 406	518 418	547 568	611 400	625 113
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	118 439	152 945	200 803	206 724	231 117	241 418
Formation brute de capital	101 364	178 604	357 765	369 746	322 079	294 406
Exportations	100 662	128 460	170 264	178 291	181 972	170 387

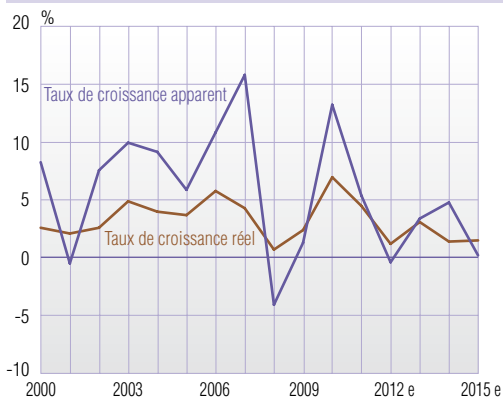
Unité : million de F.CFP - Prix courants

PIB par habitant dans quelques pays du Pacifique et dans l'Outre-Mer français [2 à 4]

Australie (2013 e)	6 113
France (2013 e)	3 827
Nouvelle-Zélande (2013 e)	3 790
Nouvelle-Calédonie (2013 e)	3 357
Martinique (2013 e)	2 707
Guadeloupe (2013 e)	2 438
Guam (2012 e)	2 368
Réunion (2012 e)	2 325
Polynésie française (2011 e)	1 990
Guyane (2013 e)	1 934
Îles Cook (2012 e)	1 493
Wallis et Futuna (2005)	1 200
Palau (2013 e)	1 070
Niue (2009 e)	909
Tonga (2013 e)	401
Îles Fidji (2013 e)	396
Samoa (2013 e)	331
Îles Marshall (2013 e)	329
Vanuatu (2013 e)	297
Etats Fédérés de Micronésie (2013 e)	277
Tuvalu (2013 e)	201
Papouasie Nouvelle-Guinée (2013 e)	191
Îles Salomon (2013 e)	177
Kiribati (2013 e)	150

Unité : millier F.CFP

Évolution du taux de croissance réel et nominal du PIB [1]



11-ÉCONOMIE GÉNÉRALE

Selon les dernières estimations, le **Produit Intérieur Brut (PIB)** de la Nouvelle-Calédonie s'est élevé à 956 milliards de FCFP en 2015, équivalent à celui de 2014. Le secteur des services est le principal créateur de richesse avec 46 % de la **valeur ajoutée (VA)**. Il regroupe les transports et télécommunications, les banques et les assurances, les services rendus principalement aux entreprises et ceux rendus aux ménages. Ces deux derniers secteurs pèsent à eux seuls un tiers de la VA des services. Avec l'administration et le commerce, le poids des services reflète une économie qui s'est fortement tertiaisée depuis le début des années 1960 (54 % du PIB à l'époque) pour atteindre aujourd'hui plus de 75 % (un taux comparable à la Métropole).

Pour certains secteurs, la part dans la valeur ajoutée demeure globalement stable depuis une quinzaine d'années. C'est notamment le cas de l'énergie et de l'agriculture y compris l'élevage, la sylviculture, la pêche et l'aquaculture. En revanche, l'industrie hors nickel représente 7 % de la VA en 2015, en légère hausse sur la moyenne des dix dernières années. Le BTP, quant à lui, contribue à 10 % de la valeur ajoutée totale, après une année record en 2012 (13 %), lorsque le développement des projets miniers et les investissements publics étaient à leur apogée.

Enfin, le poids de l'industrie du **nickel** (extraction minière et métallurgie) est tributaire de la conjoncture internationale. En effet, la Nouvelle-Calédonie est un acteur important sur le marché du nickel, et celui-ci occupe une place emblématique dans l'économie du pays. Pour autant, s'il constitue bien la principale ressource d'exportation, le poids relatif du secteur nickel a globalement tendance à décliner. Après avoir connu en 2007 une hausse exceptionnelle du cours du nickel au **LME** (16,9 US\$/lb en moyenne sur l'année), le poids du secteur chute inexorablement depuis, malgré de légers rebonds en 2010 et 2014. Ainsi, en 2015, le cours moyen du nickel au LME atteint 5,4 US\$/lb, un niveau qui n'avait jamais été aussi bas depuis 2003. Cet effet prix a impacté lourdement le poids du nickel qui s'établit à 2,8 % de la valeur ajoutée totale en 2015.

► **Produit Intérieur Brut (PIB)**. Voir 11.1.

► **Valeur ajoutée**. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire. La consommation intermédiaire représente la valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production.

► **Nickel**. Voir 18.

► **LME**. Voir 18.5.

SOURCE [1] ISEE, *Comptes économiques définitifs, 2011, Comptes économiques rapides, 2015.*

VOIR AUSSI

www.isee.nc

11.2 PRODUCTION PAR SECTEUR

Produit intérieur brut [1]						
	2000	2005	2010	2011	2014 e	2015 e
Valeur ajoutée	395 299	534 387	755 517	793 521	856 990	855 608
+ impôts sur les produits	47 318	65 148	89 605	95 679	100 104	102 287
- subventions sur les produits	-746	-1 133	-2 209	-1 775	-2 063	-2 062
Produit intérieur brut	441 872	598 402	842 913	887 425	955 031	955 833

Unité : million de F.CFP - Prix courants

Valeur ajoutée par secteur d'activité [1]

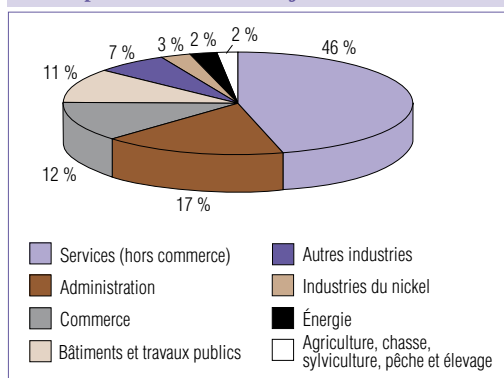
	2011		2012 e		2013 e		2014 e		2015 e	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part
Agriculture, chasse, sylviculture, pêche, élevage	12 142	1,5	11 703	1,4	13 262	1,6	14 785	1,7	16 157	1,8
Industries du nickel	63 938	7,8	36 414	4,5	16 455	2,0	38 499	4,4	24 480	2,8
Autres industries	48 393	5,9	50 532	6,2	57 057	6,8	59 575	6,8	58 830	6,7
Bâtiments et travaux publics	99 729	12,2	105 775	13,0	107 979	12,8	98 200	11,1	94 858	10,8
Commerce	100 581	12,3	102 706	12,6	106 623	12,7	109 883	12,5	108 703	12,4
Énergie	12 516	1,5	11 431	1,4	16 641	2,0	17 565	2,0	21 477	2,4
Services (hors commerce)	348 988	42,7	361 685	44,4	381 703	45,4	394 706	44,8	402 365	45,8
Administration	130 861	16,0	134 765	16,5	141 088	16,8	147 719	16,8	151 397	17,2
Valeur ajoutée totale (hors SIFIM (a))	817 148	100,0	815 013	100,0	840 809	100,0	880 933	100,0	878 267	100,0

(a) Avant correction : Services d'Intermédiation Financière Indirectement Mesurés.

Unités : million de F.CFP - Prix courants, %

125

Répartition de la valeur ajoutée en 2015 [1]



11-ÉCONOMIE GÉNÉRALE

L'indice des prix à la consommation des ménages (IPC) permet de mesurer l'inflation. En décembre 2015, l'inflation annuelle s'élève à 0,7 %. Elle est stable depuis trois ans, à un niveau quatre fois moins élevé qu'en 2010. Hors tabacs, les prix sont stables en 2015, signe que l'inflation n'a été portée que par la revalorisation des prix du tabac. En effet fin 2015, les tabacs enregistrent la plus forte hausse jamais notée depuis 1994 (+30 % par rapport à 2014). Cette augmentation s'explique par la hausse de la taxe en faveur du secteur sanitaire, votée pour réduire la consommation de tabac et obtenir des fonds supplémentaires pour financer le RUAMM. En 2014, les prix des tabacs avaient déjà été revalorisés (+7 % sur un an) pour tenir compte de la hausse des prix à l'importation de la matière première.

Les prix des services sont en progression constante avec une hausse annuelle comprise entre 1,2 % et 3,1 % au cours des dix dernières années. Ces évolutions sont notamment liées aux nombreuses revalorisations du SMG intervenues au cours de cette même période.

En 2015, les prix de l'alimentation progressent de 1,2 % sur un an. Après un pic à +4 % en 2011, le renchérissement des produits alimentaires reste relativement maîtrisé depuis 2012. En effet, pour répondre aux pressions de la rue, la lutte contre la vie chère est devenue une des priorités de l'action publique, et différents dispositifs ont été mis en place ces dernières années, pour contenir l'évolution des prix des produits alimentaires notamment.

Après avoir fortement diminué en 2009, les prix de l'énergie sont repartis à la hausse durant trois années consécutives (+5,0 % en moyenne, entre 2010 et 2012). Depuis 2013, les prix diminuent, de façon modérée d'abord, pour s'accroître en 2015 (-7,5 %). Ces fluctuations reflètent l'évolution des prix des produits pétroliers, fortement liée aux cours mondiaux du pétrole brut. Sur la dernière décennie, les prix des produits manufacturés sont restés globalement stables.

En Nouvelle-Calédonie, deux types de facteurs influencent la variation des prix : des facteurs internes, notamment liés aux décisions des pouvoirs publics relatives au contrôle des prix et des marges de certains produits réglementés ; aux revalorisations du SMG ou aux taxes à l'importation ; et des facteurs externes liés à l'évolution des cours des matières premières et des devises étrangères ou du niveau d'inflation chez les fournisseurs, qui se répercutent sur la valeur des importations.

► **Indice des prix à la consommation des ménages (IPC).** C'est un instrument de mesure de l'inflation. En Nouvelle-Calédonie, il est calculé par l'ISEE. Un indice des prix rénové (base 100 en décembre 2010) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au Journal Officiel. Il est essentiel de rappeler que l'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie. En effet, l'indice des prix à la consommation cherche à mesurer les effets des variations de prix sur le coût d'achat des produits consommés par les ménages. L'indice du coût de la vie cherche à mesurer les variations des coûts d'achat pour maintenir le niveau de vie des ménages à un niveau spécifique.

L'indice "hors tabac", qui ne prend pas en compte les prix du tabac, est utilisé pour le calcul des prestations, rémunérations, dotations ou de tout autre avantage.

► **Inflation.** C'est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. Pour évaluer l'inflation, on utilise l'évolution de l'IPC. Ce dernier est ainsi utile pour les consommateurs qui peuvent comparer la fluctuation des prix à la variation de leur revenu personnel et ainsi suivre et évaluer l'évolution de leur pouvoir d'achat. Deux méthodes existent pour calculer le taux d'inflation :

- l'évolution en glissement compare la valeur de l'indice à deux dates séparées. Par exemple, le taux d'inflation de l'année N se détermine par variation entre les indices des mois de décembre des années N et N-1. Cette méthode fait abstraction de tout ce qui a pu se passer entre les deux dates.

- l'évolution en moyenne annuelle compare la valeur moyenne de l'indice de l'année N à la valeur moyenne de l'année N-1.

► **Salaires minimums garantis (SMG).** Voir 10.2.

► **Lutte contre la vie chère.** Voir 11.4.

► **Importations.** Voir 12.1.

SOURCES [1] ISEE. [2] ISPE. [3] OCDE.

VOIR AUSSI

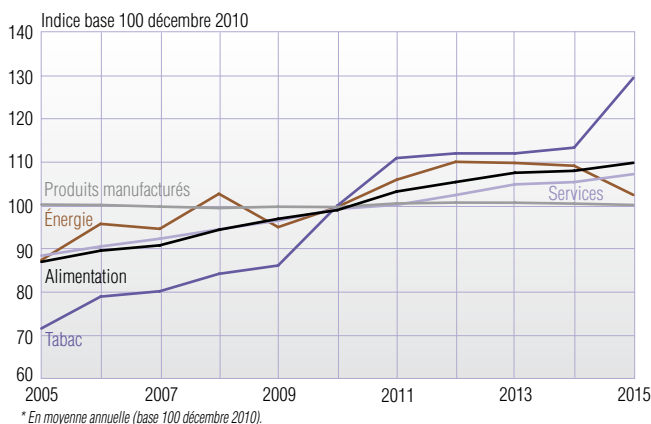
www.isee.nc

www.insee.fr

Délibération n°110 du 16 décembre 2010 relative à la création d'un indice des prix de détail à la consommation.

11.3 PRIX À LA CONSOMMATION

Évolution de l'indice des prix* par grand groupe [1]



Pondération dans l'indice des prix des grands postes de dépense (base 100 décembre 2010) [1]

	Pondération
Transport	2 119
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1 989
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	1 740
Loisirs et culture	962
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	761
Autres services et biens	739
Restaurants et hôtels	471
Boissons alcoolisées et tabac	386
Communications	350
Habillement et chaussures	320
Santé	143
Enseignement	20

Évolution des taux d'inflation selon les cinq grands groupes de dépenses* [1]

	Pondération (a)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Alimentation	2 178	1,0	2,8	4,0	1,5	1,7	1,1	1,2
Tabac	197	2,9	13,1	12,1	0,0	0,0	6,8	30,2
Produits manufacturés	3 031	0,4	0,2	0,8	0,3	-0,3	-0,4	0,3
Énergie	984	-10,0	5,2	7,7	3,4	-2,0	-0,6	-7,5
Services	3 610	2,0	2,2	1,4	2,4	1,7	1,1	1,2
Indice général	10 000	0,2	2,7	2,6	1,6	0,7	0,6	0,7
Indice hors tabac	9 803	0,1	2,2	2,4	1,7	0,7	0,4	0,0

* En glissement annuel.

(a) En base 100 décembre 2010.

Unité : %

Évolution des prix à la consommation, en moyenne annuelle, dans quelques pays [1 à 3]

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
France	1,7	2,3	2,2	1,0	0,6	0,1
Zone euro	1,6	2,7	2,5	1,3	0,4	0,0
Allemagne	1,2	2,5	2,1	1,6	0,8	nd
Italie	1,6	2,9	3,3	1,3	0,2	0,2
Royaume-Uni	3,3	4,5	2,8	2,6	1,5	0,0
Etats-Unis	1,6	3,1	2,1	1,5	1,6	0,0
Japon	-0,7	-0,3	0,0	0,4	2,7	0,8
Australie	2,9	3,3	1,7	2,4	2,5	1,6
Nouvelle-Zélande	2,3	4,0	1,1	1,1	1,2	0,4
Polynésie française	1,3	1,9	1,2	1,4	0,3	-0,4
Nouvelle-Calédonie	2,7	2,4	1,8	1,3	0,2	0,3

Unité : %

11-ÉCONOMIE GÉNÉRALE

La **compétence** en matière de réglementation des prix est exercée conjointement par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie et le Gouvernement : ce dernier fixe les prix et les tarifs que le Congrès a préalablement réglementé. Après des années d'**inflation** relativement soutenue entre 2006-2011, la "lutte contre la vie chère" est devenue un enjeu de revendications sociales fort. Après plusieurs manifestations d'envergure, elle est devenue une priorité des acteurs institutionnels et économiques locaux. Différents moyens ont ainsi été mis en place au fil des années pour contenir l'inflation.

En 2010, le gouvernement calédonien fixe par arrêté les prix maximum de ventes ou les marges maximums de commercialisation, de 115 produits de première nécessité parmi les plus consommés. Parallèlement, les prix des loyers sont gelés d'octobre 2011 à octobre 2012.

En 2012, une **commission spéciale** est créée auprès du Congrès, chargée d'élaborer des accords économiques et sociaux. En plus de mesures immédiates (gel des prix de 400 produits de première nécessité ou de grande consommation et de certaines prestations de services à partir de juin 2012, double affichage des prix des produits frais (prix producteur / prix de vente au détail), ces accords annonçaient des réformes de structure de l'économie calédonienne, notamment : la lutte contre les abus de position dominante, la concentration des parts de marché et les ententes illicites ; la réforme des protections de marché ; la création d'un observatoire des prix et des marges ; la réforme de la fiscalité directe et indirecte.

En 2013, la vie chère est une nouvelle fois au cœur des préoccupations des Calédoniens. Le protocole de fin de conflit, signé entre les pouvoirs publics et les acteurs économiques et sociaux, prévoit une réduction immédiate des prix de 500 produits alimentaires et d'hygiène (-10 %) ; le gel des prix de certains produits et services entre août 2013 et décembre 2014 ; la mise en place d'un ticket restaurant ; l'extension au transport maritime de l'aide à la continuité et la baisse de certains tarifs bancaires. En parallèle, l'**observatoire des prix** permet au consommateur calédonien de comparer les prix des produits de référence pratiqués dans différents points de vente. La lutte contre la vie chère se poursuit par une réforme de la fiscalité indirecte avec la création d'une taxe unique sur la consommation (TGC). Adoptée en parallèle, la loi sur la concurrence, les prix et la compétitivité est destinée à garantir la baisse des prix aux consommateurs.

▶ **Compétences.** Voir 2.3.

▶ **Inflation.** Voir 11.3.

▶ **Commission spéciale.** Créée par la délibération n°146 du 1^{er} septembre 2011, la commission spéciale pour l'élaboration et le suivi d'accords économiques et sociaux est composée de l'Intersyndicale USOENC - Fédération des fonctionnaires - UT/CFE-CGC - COGETRA-NC - FO et CSTNC, de l'USTKE, de deux élus par groupe politique constitué au Congrès, d'un représentant par formation politique du Congrès, de représentants du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et d'un représentant de l'Etat.

▶ **Observatoire des prix.** Outil d'information sur les prix à la consommation, mis en place par le gouvernement calédonien dans le cadre de la lutte contre la vie chère. 10 000 produits y sont référencés.

▶ **TGC.** La taxe générale sur la consommation (TGC), adoptée par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie en 2016, remplacera à terme sept autres droits et taxes. Elle entrera en application au 1^{er} juillet 2018, après une période de marche à blanc débutant en avril 2017.

SOURCES [1] ISEE. [2] INSEE. [3] CEROM, *Enquêtes de comparaison spatiale des prix*, 2010.

VOIR AUSSI

ISEE : www.isee.nc

DAE : www.dae.gouv.nc

Observatoire des prix : www.observatoiredesprix.nc

Délibération n°146 du 1^{er} septembre 2011 portant création d'une commission spéciale auprès du Congrès pour l'élaboration et le suivi d'accords économiques et sociaux : www.juridoc.gouv.nc

Commission spéciale pour l'élaboration et le suivi d'accords économiques et sociaux-Préambule : www.gouv.nc

Loi du pays n°2013-8 du 24 octobre 2013 relative à la concurrence en Nouvelle-Calédonie

11.4 NIVEAU DES PRIX

Comparaison de prix moyens* de vente au détail de quelques produits en 2015 entre la Nouvelle-Calédonie et la Métropole [1 et 2]

	Unité	Prix Métropole (a)	Prix Nouvelle-Calédonie	Prix Nlle-Calédonie/ Prix Métropole
Baguette ordinaire	250 g	103	105	1,0
Filet de boeuf	1 kg	4 679	3 765	0,8
Jambon supérieur	1 kg	1 745	2 059	1,2
Lait UHT demi-écrémé	1 l	95	138	1,5
Fromage fondu pour tartiner	170 g	166	429	2,6
Huile de tournesol	1 l	250	206	0,8
Beurre en plaquette	250 g	203	330	1,6
Thons	1 kg	3 024	3 233	1,1
Concombres	1 kg	306	344	1,1
Pommes de terre nouvelles	1 kg	249	277	1,1
Tomates	1 kg	357	571	1,6
Bananes	1 kg	215	484	2,3
Sucre en morceaux	1 kg	138	167	1,2
Café moulu non décaféiné	500 g	368	1 225	3,3
Eau minérale non gazeuse	1,5 l	61	172	2,8
Bouteille de gaz butane consigne exclue (12,5 kg)	1 bt	3 878	2 713	0,7
Essence super sans plomb	1 l	168	140	0,8
Gazole	1 l	139	112	0,8
Tasse de café au comptoir	1	525	255	0,5

* Moyenne arithmétique des prix moyens mensuels de l'année 2015.
(a) Relevés de prix effectués sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Unité : FCFP

Écarts des prix entre la Nouvelle-Calédonie et la Métropole en 2010 [3]

Fonction	NC / Métropole (panier métropolitain)	Métropole / NC (panier calédonien)	NC / Métropole (Indice synthétique de Fischer)
Produits alimentaires	89,3	- 30,8	65,4
Boissons alcoolisées et tabac	47,2	- 27,5	42,5
Habillement et chaussures	46,7	- 23,6	42,5
Logement, eau, énergie	62,1	- 16,0	38,9
Meubles, électroménager, entretien	57,8	- 17,5	38,3
Santé	35,1	- 25,2	34,4
Transports	8,0	6,1	0,9
Communications	41,7	- 22,9	35,6
Loisirs et culture	52,6	- 25,8	43,4
Restaurants et hôtels	47,8	- 27,5	42,8
Autres biens et services	40,5	- 12,8	27,0
Ensemble	48,6	- 17,3	34,0

Unité : %

Écarts des prix entre l'Outre-mer et la Métropole en 2010 [3]

	Outre-mer / Métropole (panier métropolitain)	Métropole / Outre-mer (panier Outre-mer)	Outre-mer / Métropole (Indice synthétique de Fischer)
Nouvelle-Calédonie	48,6	- 17,3	34,0
Martinique	6,9	- 2,9	9,7
Guadeloupe	14,8	- 2,2	8,3
Guyane	19,6	- 6,4	13,0
La Réunion	12,4	- 0,4	6,2
Polynésie Française	51,2	- 4,7	25,9

Note de lecture : avec un panier de consommation métropolitain, les prix sont 48,6% plus élevés en Nouvelle-Calédonie qu'en Métropole. Avec un panier calédonien, les prix sont 17,3% moins élevés en Métropole qu'en Nouvelle-Calédonie.

Unité : %

11-ÉCONOMIE GÉNÉRALE

Au 31 décembre 2015, la **masse monétaire M3** s'élevait à 653 milliards de FCFP, en hausse de 136 milliards par rapport à 2010. Cette évolution résulte de la hausse des dépôts à vue (+27 %, soit 67 milliards de FCFP supplémentaires), des titres des créances négociables (+29 milliards de FCFP, inexistantes en 2010) et des comptes sur livret (+29 %, soit 27 milliards de FCFP supplémentaires). Par ailleurs, la circulation fiduciaire progresse de 39 %.

L'agrégat M1, qui représente la moitié de la composition de la masse monétaire, est en hausse depuis 2010 (+28 %). L'augmentation est plus marquée pour la circulation fiduciaire que pour les dépôts à vue sur cette période. L'agrégat M2-M1 augmente également au cours de la même période (+28 %), tiré par les comptes sur livrets. Enfin, l'agrégat M3-M2, essentiellement constitué de dépôts à termes, progresse de 22 %. L'épargne contractuelle (P1), apparue en 2002 avec la mise en place des plans d'épargne logement (PEL), est en croissance de 19 % depuis 2010, du fait de l'augmentation à la fois du nombre de PEL et des autres comptes d'épargne à régime spécial.

Outre les agrégats traditionnels des composantes de la masse monétaire M3 et de ses **contreparties**, l'analyse de la situation monétaire de la Nouvelle-Calédonie fait état d'un fort dynamisme des dépôts et des crédits enregistrés par les **établissements de crédit** et l'OPT. L'encours des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux (ECIL) a progressé de 22 % en cinq ans, pour s'établir fin décembre 2015 à 765 milliards de FCFP, dont 150 Mds placés hors zone d'émission (20 Mds sur des livrets A et bleu, 120 Mds sous forme d'assurance-vie). Dans le même temps, l'encours des crédits octroyés localement progresse de 18 %, pour atteindre un total de 727 milliards de FCFP à la fin 2015. Les **concours de caractère bancaires** octroyés aux différents agents économiques s'établissent à 1 068 milliards de FCFP, dont 472 milliards pour les entreprises (44 %), 439 milliards pour les ménages (41 %) et 106 milliards pour les collectivités locales (10 %). Les crédits accordés aux entreprises ont progressé de 17 % entre 2010 et 2015. Le financement de l'investissement représente 51 % de ces crédits. Sur cette même période, les crédits accordés aux ménages ont progressé légèrement plus vite (+21 %), les crédits à l'habitat représentant 82 % du total. Enfin, les crédits accordés aux collectivités locales et aux autres agents, presque exclusivement sous forme de crédits à l'équipement, ont doublé sur la période.

► **Masse monétaire.** Elle est répartie en agrégats monétaires selon les caractéristiques, en particulier en fonction de leur liquidité :

- M1 englobe les moyens de paiement immédiatement disponibles (circulation fiduciaire et dépôts à vue mobilisables par chèque).
- M2 comprend, en plus de M1, les placements à vue rémunérés non mobilisables par chèque (livrets bancaires ordinaires, livret "A" et "B" de la Caisse d'Épargne, livrets de la Caisse Nationale d'Épargne, Comptes d'Épargne-Logement).
- M3 inclut, outre M2, les placements à terme non négociables (dépôts à terme, bons de caisse, bons d'épargne) et les placements à court terme négociables (certificat de dépôt).

► **Épargne-logement.** L'épargne-logement est un placement sur livret produisant un intérêt et qui permet d'obtenir un prêt immobilier à un taux privilégié. Ces produits d'épargne ont été mis en place en Nouvelle-Calédonie en 2002.

► **Contreparties** (monétaires). La création monétaire opérée par les banques ne se fait pas sans contrepartie. Elle n'est possible que parce que les émetteurs de monnaie ont acquis un certain nombre d'actifs, soit auprès d'agents économiques locaux, soit auprès d'agents économiques étrangers. Il est donc possible de savoir quels agents économiques ont contribué à la formation de la masse monétaire.

► **Établissements de crédit.** Voir 21.3.

► **Concours de caractère bancaire.** Les concours de caractère bancaire ou passifs financiers constituent l'ensemble des prêts consentis aux agents économiques par les établissements de crédits et assimilés situés en Nouvelle-Calédonie (zone d'émission) et hors de Nouvelle-Calédonie (hors zone d'émission).

► **IEOM (Institut d'Émission d'Outre-mer).** L'IEOM est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française et Wallis et Futuna). Il assure l'émission de la monnaie ayant cours légal dans ces territoires, le franc CFP ; il veille au bon fonctionnement du système bancaire en liaison avec les organismes nationaux concernés ; il conduit la politique monétaire et joue par ailleurs un rôle d'observatoire économique.

SOURCES [1] IEOM. [2] AFBNC.

VOIR AUSSI

www.ieom.fr

11.5 ACTIVITÉS MONÉTAIRES ET BANCAIRES

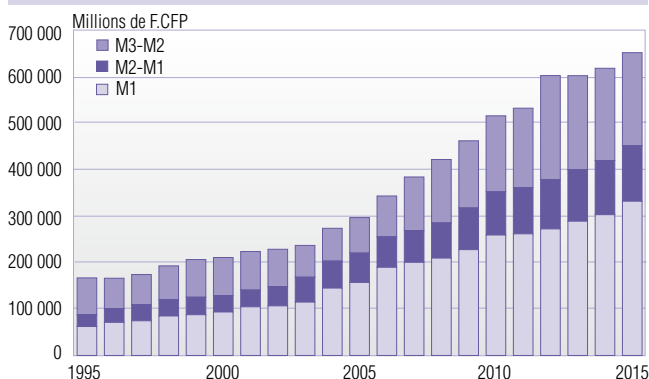
Évolution* des composantes de la masse monétaire [1]

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Circulation fiduciaire	14 666	15 931	17 351	16 069	17 363	20 411
Dépôts à vue	245 223	246 501	255 688	273 632	286 353	312 361
Total M1	259 889	262 432	273 039	289 701	303 716	332 772
Comptes sur livrets	92 529	98 942	105 583	110 420	116 325	119 150
Comptes Épargne-Logement	676	617	619	630	525	494
Total M2	353 094	361 991	379 241	400 751	420 566	452 416
Dépôts à terme	163 732	171 308	216 234	198 128	178 698	171 949
Bons	155	136	41	39	-	-
Titres de créance négociables	-	-	8 290	4 665	20 280	28 843
Masse monétaire (M3)	516 981	533 435	603 806	603 583	619 544	653 208
Épargne contractuelle (P1)	4 004	3 883	3 640	3 527	3 771	4 517
Plans d'Épargne-Logement	3 935	3 785	3 496	3 338	-	-
Autres comptes d'épargne à régime spécial	69	98	144	189	213	240

* Au 31 décembre de chaque année.

Unité : million de F.CFP

Évolution de la masse monétaire [1]



Évolution des actifs financiers par agent économique* [1]

	2005	2010	2015
Entreprises	106 275	213 520	255 514
Dépôts à vue	68 591	122 825	159 346
Placement liquide ou à court terme	36 096	89 163	95 279
Épargne à long terme	1 588	1 532	890
Ménages	226 527	326 170	403 440
Dépôts à vue	60 923	93 438	122 476
Placement liquide ou à court terme	95 421	124 287	152 390
Épargne à long terme	70 183	108 445	128 574
Autres agents	40 510	86 329	107 026
Dépôts à vue	16 512	28 961	30 540
Placement liquide ou à court terme	23 924	56 553	74 820
Épargne à long terme	74	815	1 665
Total	373 312	626 019	765 980
Dépôts à vue	146 026	245 224	312 361
Placement liquide ou à court terme	155 441	270 003	322 489
Épargne à long terme	71 845	110 792	131 129

* Au 31 décembre.

Unité : million de F.CFP

Évolution des concours de caractère bancaire par agent économique* [1]

	2005	2010	2015
Entreprises	187 530	403 490	472 383
Crédits d'exploitation	61 903	76 605	81 002
Crédits d'investissement	86 480	213 900	242 869
Crédits à la construction	37 425	101 159	136 938
Autres crédits	1 722	11 826	11 573
Ménages	229 766	362 903	439 070
Crédits à la consommation	52 233	69 219	73 797
Crédits à l'habitat	176 625	289 190	360 771
Autres crédits	908	4 494	4 502
Collectivités locales	33 549	48 228	105 589
Crédits d'exploitation	1 565	5 511	2 054
Crédits d'investissement	30 578	42 022	103 400
Crédits à l'habitat	784	358	0
Autres crédits	622	337	136
Autres agents	8 227	13 941	19 827
Créances douteuses brutes	16 338	16 545	31 529
Total concours brut	475 410	845 107	1 068 398

* Au 31 décembre.

Unité : million de F.CFP

Évolution du taux de change* [2]

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dollar américain	90,89	86,74	93,77	90,61	90,15	108,21
Dollar australien	83,21	89,34	97,14	88,21	81,44	81,68
Dollar néo-zélandais	65,33	68,72	75,96	74,52	74,52	76,01
Dollar Singapour	66,11	68,27	74,34	71,87	70,92	78,30
Vatu	0,93	0,94	1,01	0,96	0,92	0,98
Yen	1,08	1,08	1,17	0,92	0,85	0,89

* Moyenne annuelle des cours d'achat et de vente.

Unité : F.CFP